



Réseaux mobeeco

Présentation, positionnement, avantages



Présentation générale de l'initiative *mobee*

mobee est une initiative de *Développement Solidaire*, association de type loi 1901 d'intérêt général, créée en 2004.

mobee est une appellation générique recouvrant une offre de conseil et de mise en œuvre opérationnelle dans le domaine des mécénats d'entreprise et du bénévolat. Elle propose aux organisations à but non lucratif, aux entreprises et aux organismes et institutions publics un ensemble de services permettant de créer, de développer et de gérer leur réseau de mobilisation opérationnelle en faveur de leurs projets, actions et partenariats de solidarité. Elle s'attache plus particulièrement au développement du *mécénat de compétences*, in situ et en ligne, en s'appuyant sur les technologies dites « web 2.0 » et des réseaux sociaux.

Concrètement, une plate-forme mutualisée *mobee* ouvre la possibilité de :

- Lancer des appels à projets (programmes, actions, missions...), d'une part, et participer à ces projets, d'autre part.
- Créer des synergies et des opportunités d'actions entre les acteurs du réseau pour favoriser les approches systémiques.
- Développer une « bourse » au bénévolat et au mécénat de compétences.
- Mobiliser et gérer des moyens en compétences, en nature, en logistique, en technologie ou en numéraire en faveur de projets et actions dans un domaine donné (économie sociale, culturel, environnemental, éducatif, humanitaire, sportif...).

Développement Solidaire déploie *mobee* selon deux modes :

- des réseaux thématiques ;
- des réseaux dédiés.

Depuis septembre 2008, Développement Solidaire a développé des réseaux thématiques pour :

- * la culture : <http://culture.mobee.org>
- * l'environnement et le développement durable : <http://environnement.mobee.org>
- * les sports et handisports : <http://sports.mobee.org>
- * l'entrepreneuriat social : <http://entrepreneuriat-social.mobee.org>

L'inscription à ces réseaux et leur usage sont gratuits.

Parallèlement, toute organisation a la possibilité de créer son propre réseau de mobilisation (*réseau dédié*) au sein duquel elle collaborera privativement avec ses seuls partenaires.

Les réseaux dédiés peuvent être *rapidement* mis en œuvre : ils reposent sur un système *évolutif et paramétrable*.



La création des réseaux mobee s'appuie sur un constat à plusieurs composantes.

- ◆ Le désengagement de l'État ;
- ◆ Le rôle accru de l'entreprise comme acteur de la société civile ;
- ◆ La volonté des entreprises de renforcer leur RSE (responsabilité sociétale et environnementale), conséquence de celle des salariés de travailler dans des structures à l'éthique affirmée ;
- ◆ La dissolution du lien social et la nécessité de le consolider, notamment au niveau des territoires ;
- ◆ La fulgurante progression des réseaux dits sociaux sur Internet.

Face à ce constat, la société civile réagit par de multiples initiatives ; Développement Solidaire souhaite y prendre part en œuvrant dans son domaine d'expertise (cf. § *beTobe* : *premier réseau francophone de bénévolat en ligne*).

Cibles des réseaux mobee

Les réseaux mobee s'adressent aux :

- Associations, fondations, ONG et fédérations ;
- Entreprises ; plus que les grands groupes, Développement Solidaire vise à impliquer les PME et les entreprises à fort ancrage territorial. Elle agit dans ce sens en recherchant à mobiliser des réseaux existants (Centre des Jeunes Dirigeants, CCI, représentations CGPME, fédérations professionnelles...) ;
- Créateurs d'entreprise et entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Fondations d'entreprise ;
- Municipalités, collectivités territoriales, institutions et représentations de l'État.

Conseil et accompagnement en stratégie de mécénat

Développement Solidaire s'appuie sur une expérience de plusieurs années pour offrir aux organisations un accompagnement à la mise en œuvre de leur stratégie de mécénat.

- Évaluation de l'existant ;
- Analyse de la demande et des attentes de l'organisation ;
- Définition des axes de mise en œuvre : quels acteurs, quels partenaires, quelles actions ?
- Accompagnement au déploiement et à l'évaluation des programmes cibles ;
- Évaluation, valorisation et intégration itérative des résultats obtenus.

Évolution des réseaux mobee

Les réseaux vivent et évoluent. Leur usage permettra de faire apparaître de nouveaux besoins fonctionnels et des « bonnes pratiques » qui seront implémentées au fur et à mesure par Développement Solidaire.

Développement Solidaire assure à cette fin une veille stratégique et technologique des relations jouées entre les acteurs des réseaux.

Les réseaux mobee sont conçus de manière que si une amélioration est susceptible d'être apportée à un réseau, tous les autres réseaux peuvent en bénéficier.



Comment devenir acteur d'un réseau mobee ?

Les accès aux réseaux sont proposés sur la base d'une adhésion annuelle comprenant un ensemble fonctionnel unique.

Pour les réseaux thématiques, cette adhésion est gratuite.

Pour les réseaux dédiés, le montant de l'adhésion est fixe pour les collectivités locales, ou proportionnel au nombre d'habitants pour les communes, au chiffre d'affaires pour les entreprises, au budget pour les autres organisations à but non lucratif.

Bourse des projets

Le modèle économique des réseaux mobee permet d'envisager un autofinancement de l'initiative.

En cas d'excédent budgétaire, Développement Solidaire organisera un concours doté d'une bourse du montant de cet excédent. Son attribution sera votée par l'ensemble des organisations membres.



Entreprises : pourquoi adhérer à mobee ?

Les avantages et bénéfices que retire une entreprise mécène d'une adhésion à un réseau mobee sont multiples.

- Valoriser et développer les compétences de ses salariés amenés à évoluer dans un environnement professionnel différent.
- Renforcer le sentiment d'appartenance à l'entreprise en donnant du contenu à des valeurs universelles.
- Favoriser des recrutements, notamment au niveau des jeunes diplômés, de plus en plus en quête de « sens » dans leur implication professionnelle.
- Répondre à une demande interne de collaborateurs souhaitant s'engager dans des actions d'intérêt général.
- Garder une mémoire structurée de son engagement (passation de relais entre Référents et bénévoles).
- Pérenniser ses engagements à moyen et long terme.
- Assurer une meilleure coordination et gestion des bénévoles, des partenaires et des actions et programmes menés (tableaux de bord et système de reporting pour les Référents et les bénévoles).
- Bénéficier éventuellement d'une déduction fiscale non-négligeable.
- Faire évoluer l'image de l'entreprise par des actions qui témoignent de sa responsabilité sociale.

Comment ça marche ?

Les entreprises adhérant à un réseau thématique mobee peuvent s'impliquer dans des actions de solidarité de plusieurs manières : apport en compétences, apport en numéraire, apport en nature.

Une bourse d'actions leur est accessible en permanence, qui recense les demandes des organisations bénéficiaires adhérentes au réseau thématique.

Ces demandes s'inscrivent soit dans le cadre de l'objectif général du bénéficiaire — c'est-à-dire celui de ses programmes spécifiques —, soit dans le cadre de son fonctionnement structurel.

Dans le cas d'apport en compétences, les salariés — et les retraités, le cas échéant et selon le dispositif de mécénat mis en place par l'entreprise mécène — ont la possibilité de s'inscrire comme bénévoles et de « candidater » à une mission postée par une organisation bénéficiaire. Un système de validation et de suivi des candidatures et des missions est mis en place pour chaque profil d'acteurs afin que tous maîtrisent leur dispositif d'engagement au sein du réseau.

Exemples

Pour une association du secteur culturel, dédiée à la restauration patrimoniale par exemple, il est possible de requérir auprès du réseau une expertise d'architecte mais aussi la création d'une affiche et d'un *jingle* musical pour sa prochaine manifestation publique...

Pour une organisation de l'économie sociale, dédiée aux services à la personne, il est possible de requérir auprès du réseau une consolidation comptable, un conseil juridique, la création d'un site Internet...



Mécénat de compétences in situ, en ligne

L'expérience de Développement Solidaire dans le cadre du bénévolat en ligne, appelé également e-bénévolat (cf. § *beTobe : premier réseau francophone de bénévolat en ligne*), ouvre la voie à de nouvelles pratiques solidaires.

De multiples catégories de demandes issues d'une organisation bénéficiaire peuvent être satisfaites sans que la présence physique du bénévole soit requise en son sein : prestations du domaine graphique, du conseil, de la communication, de la traduction... toute prestation, en somme, dont le produit peut transiter via Internet.

Un salarié (ou retraité) d'une entreprise mécène peut participer à un projet sans avoir à se déplacer, ce qui favorise les personnes à mobilité réduite. Cette possibilité étend considérablement le « périmètre de recrutement » des bénévoles dans l'entreprise...

Réseau mutualisé versus réseau privatif

Une entreprise mécène peut mettre en œuvre mobee selon deux modalités : en constituant un réseau privatif ou bien en rejoignant un ou plusieurs des réseaux thématiques existants.

♦ La création d'un réseau privatif s'adresse de préférence aux entreprises ayant déjà une expérience partenariale dans le domaine des solidarités.

Le principe de fonctionnement d'un tel réseau est analogue à celui des réseaux mutualisés à la différence que l'entreprise gère privativement ses partenaires bénéficiaires et les demandes de ces derniers. Le site web qui héberge le service mobee s'apparente alors à un *extranet*.

♦ Rejoindre un réseau mutualisé offre l'avantage d'une ouverture plus importante au domaine d'intervention souhaité. L'entreprise adhérente voit les autres entreprises et organisations bénéficiaires ; le réseau est plus riche de potentiels et de synergies.

Dans les deux cas, les entreprises adhèrent à un ou plusieurs réseaux thématiques mobee via un *Référent* assisté, éventuellement, de *Référents délégués*

Le Référent est l'« ordonnateur » de la politique de mécénat de l'entreprise. Selon la politique suivie par cette dernière en ce domaine, il dispose de différentes procédures de validation des actions et candidatures transitant sur le réseau.

A ses côtés, les Bénévoles agissent : ces salariés (et retraités, éventuellement) de l'entreprise sont les « chevilles ouvrières » des actions demandées par les bénéficiaires.



Organisations à but non lucratif : pourquoi s'inscrire sur mobee ?

Les avantages et bénéfices que retire une association d'une adhésion à un réseau mobee sont multiples.

- Faire intervenir bénévolement sur ses programmes des experts reconnus dans leur entreprise ; lorsqu'un financement fait défaut pour réaliser une action, le recours au mécénat de compétences, in situ ou en ligne, offre la plupart du temps une solution à sa réalisation effective (cf. § *Mécénat de compétences in situ, en ligne*).
- Professionnaliser les process.
- Garder une mémoire structurée de ses projets (passation de relais entre Référents).
- Démultiplier la visibilité de ses demandes et donc la possibilité de les voir réalisées.
- Assurer une meilleure coordination et gestion de ses bénévoles et partenaires et des actions et programmes menés (tableaux de bord et système de reporting).

Comment ça marche ?

Les associations adhérentes à un réseau mobee publient sur le réseau leurs demandes d'apport en compétences, de financement, d'apport en nature ou d'apport technologique.

Ces demandes s'inscrivent soit dans le cadre de l'objectif général du bénéficiaire — c'est-à-dire celui de ses programmes spécifiques —, soit dans le cadre de son fonctionnement structurel. (Cf. l'exemple ci-avant.)

Elles sont accessibles en permanence, via une bourse d'actions, aux entreprises mécènes du réseau et à des experts bénévoles qui sont des salariés ou des retraités de ces entreprises.

- ♦ Dans le cas d'apport en compétences, les experts bénévoles du réseau — qui ont été automatiquement informés des demandes — candidatent aux missions: charge aux bénéficiaires de valider ces dernières.
- ♦ Dans le cas d'apport en numéraire, en nature ou technologique, les entreprises mécènes adhérentes à mobee y répondent directement via leur Référent.



Fondations d'entreprise : pourquoi adhérer à mobee ?

Les avantages et bénéfices que retire une fondation d'une adhésion à un réseau mobee sont multiples.

- Donner de la visibilité à ses actions et à ses partenaires.
- Mobiliser les compétences des salariés de l'entreprise sur des missions de bénévolat et/ou de mécénat, en faveur de ses partenaires et de ses projets.
- Développer des actions de synergies inter et intra-acteurs : mutualiser des moyens et des expériences sur des projets et actions conjoints (par exemple avec les mêmes partenaires associatifs).
- Garder une mémoire structurée de son engagement (passation de relais entre Référents).
- Pérenniser ses engagements à moyen et long terme.
- Assurer une meilleure coordination et gestion de ses partenaires et des actions et programmes menés (tableaux de bord et système de reporting).

Comment ça marche?

Comme pour une entreprise, deux modalités d'adhésion s'offrent à une fondation selon qu'elle souhaite développer ses programmes de manière ouverte et collaborative ou privative.

Pour un réseau privatif, la fondation doit devenir membre de l'association, comme une entreprise.

Universités, Écoles : pourquoi s'inscrire sur mobee ?

De plus en plus d'initiatives et d'actions sont conduites par les établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées, universités) en partenariat avec des entreprises.

Encouragés par l'État, ces partenariats visent à rapprocher des salariés, des étudiants, des établissements et des entreprises afin qu'ensemble ils s'engagent à :

- Faire connaître le monde professionnel
- Renforcer les relations avec le monde économique
- Valoriser les formations à caractère professionnel
- Développer de nouvelles compétences
- Renforcer l'accès à l'information, à l'orientation et à la découverte des métiers

Dans le cadre de partenariat entreprises-écoles, mobee permet de mobiliser des acteurs et des moyens en faveur d'actions en direction des jeunes, des salariés et des enseignants.

Exemples de réseaux qui peuvent être développés via une plateforme mobee :

- Réseau de tutorat ou parrainage d'élèves: échanges et réflexions
- Réseau de coopération technique, technologique
- Réseau de sensibilisation et d'action professionnelle (projets de formation, stages), etc.



Institutions publiques : pourquoi adhérer à mobee ?

Les institutions publiques, notamment les collectivités territoriales, les agences et représentations décentralisées de l'État, sont des promoteurs naturels des réseaux de solidarité.

Là où les acteurs de la solidarité agissent, c'est-à-dire au plus près des bénéficiaires finaux, l'intervention de l'État peut être relayée.

Par ailleurs, là où ces acteurs font défaut, une collectivité territoriale (une région, un département, une ville) peut prendre le relais en organisant le mécénat de compétences et ses bénévoles sur des problématiques ciblées :

- ◆ Manifestation culturelle ou sportive
- ◆ Événement climatique (canicule, inondation...)
- ◆ Pollution localisée

Un exemple ? La marée noire provoquée par le pétrolier Erika, il y a quelques années, aurait pu donner lieu à la mise en place très rapide d'un réseau dédié de mobilisation citoyenne. Les municipalités touchées auraient joué le rôle d'organisations bénéficiaires, des associations de protection de l'environnement celui d'« employeurs » et les citoyens celui de bénévoles.

Autre exemple moins « noir », la mise en place de festivals culturels en collaboration avec les grandes associations d'intérêt public (Croix Rouge, Protection civile, etc.).



Développement Solidaire : experte en réseaux sociaux

Tous les membres de l'association sont des professionnels reconnus dans leur activité respective (technologie, communication, valorisation RH, etc.).

La qualité : notre leitmotiv

Une politique de mobilisation d'experts, un dispositif de mécénat de compétences ne peuvent être couronnés de succès que si le service offert aux personnes mobilisées est un service de qualité, facilitant leur implication et offrant une valeur ajoutée réelle.

C'est pourquoi, au-delà de l'apport fonctionnel d'un réseau, Développement Solidaire s'attache à *qualifier* chaque organisation agissant au sein des réseaux développés ainsi que chaque demande de prestation ; aucune demande n'est diffusée si elle ne répond pas à certains nombre de critères d'éligibilité. De même, les bénévoles sont tenus de proposer une offre de compétences analogue à celle requise par les cabinets de recrutement.

beTobe : premier réseau francophone de bénévolat en ligne

Parmi les réalisations de Développement Solidaire, le site www.betobe.org a fait figure de précurseur, en 2006, dans le domaine des réseaux de mobilisation.

Le réseau met en relation des organisations à but non lucratif et des bénévoles et permet de « matcher » offres et demandes de compétences.

Ces derniers ne sont pas requis à effectuer *in situ* les demandes formulées par les bénéficiaires. Les prestations bénévoles réalisables en ligne permettent la mobilisation de catégories de bénévoles jusqu'alors ignorées : les personnes à handicap (moteur, auditif...), les personnes ne disposant pas de temps libre aux heures ouvrables (cadres *surbookés*, jeunes parents...), personnes géographiquement éloignées, etc.

Ce service entièrement gratuit est disponible en trois langues. Les développements en cours devraient permettre d'offrir prochainement des versions en arabe et en italien.

En 2006, un protocole d'accord a été conclu entre le ministère de la jeunesse, des sports et de la solidarité et Développement Solidaire pour assurer la promotion de ce réseau d'intérêt général.